



Convention Cadre
relative au Programme expérimental
de réduction du risque radon dans
l'habitat privé en Limousin
(2007-2009)



Entre,

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
représenté par **Monsieur Christian Audouin, Président du Parc**
Naturel Régional de Millevaches en Limousin
ci-après désigné, PNR de Millevaches

Et,

L'Université de Limoges
représenté par **Monsieur Jacques Fontanille, Président de**
l'Université de Limoges
ci-après désignée, l'Université de Limoges

Et,

L'Autorité de Sûreté Nucléaire
représenté par **Monsieur André-Claude Lacoste, Président de**
l'Autorité de Sûreté Nucléaire
ci-après désignée, l'ASN

Et,

la Région LIMOUSIN
représentée par **Monsieur Jean-Paul DENANOT, Président du**
Conseil Régional,
ci-après désignée, la Région

Et,

le Groupement Régional de Santé Publique
représenté par **Madame Evelyne RATTE, Préfet de la Région**
Limousin et de la Haute-Vienne
ci-après désigné, le «GRSP»

1 Préambule : Contexte et état des lieux sur le risque radon

CONSIDERANT :

- Que les trois départements de la région Limousin sont susceptibles d'exposer une partie de la population à des concentrations supérieures au seuil réglementaire de 400 Bq/m³ pour les bâtiments existants ;
- Que le Code de la Santé Publique, rend la mesure du radon obligatoire pour certains types de Lieux Ouverts au Public (LOP) lorsque ceux-ci sont situés dans un département classé prioritaire (arrêtés du 22 juillet 2004 et du 14 avril 2006 modifié) ;
- Que les résultats de mesures réalisés dans ces LOP montrent que :
 - 80.3% des établissements ont un taux < 400 Bq/m³ ;
 - 13.4% des établissements ont un taux entre 400 Bq/m³ et 1000 Bq/m³ ;
 - 6.1% des établissements ont un taux > 1000 Bq/m³ ;
- Que les compétences scientifiques et techniques acquises en Limousin tant sur le radon que sur l'habitat sont variées et de qualité tels que :
 - La réalisation d'une étude sur « le risque radon et ses remédiation » par LIMAIR (association pour la surveillance de l'Air en Limousin) et le Centre d'Etude et de Métrologie des RAYonnements nucléaires et de Dosimétrie (CEMRAD) de l'Université de Limoges ;
 - les informations diffusées par la Plate-Forme Technologique Bâtiment et Réhabilitation (PFT BR) auprès des enseignants du bâtiment sur les techniques de détection et de réduction des concentrations en radon dans l'habitat privé ;
 - le pôle d'expertise et d'analyse radioactives Limousin (Pe@rL), spécialisé dans la détection et la caractérisation des rayonnements nucléaires ainsi que dans la recherche et le développement de nouveaux appareils de mesure, né du transfert de compétences et d'activités du CEMRAD ;
- Que le PNR de Millevaches s'est engagé à améliorer la qualité de vie de ces habitants par la valorisation d'un habitat sain et durable ;
- Que cet engagement s'est concrétisé par la mise en œuvre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire du PNR de Millevaches, ce qui facilite la diffusion de l'information aux habitants et la réalisation des travaux d'amélioration de l'habitat ;

EN APPLICATION :

- Du Plan National Santé Environnement qui a identifié comme enjeu prioritaire de « prévenir les cancers en relation avec les expositions environnementales » et a défini le radon comme étant l'un des principaux facteurs d'exposition à traiter ;
- Du Plan d'actions interministériel 2005-2008, ayant pour objectif de coordonner et mettre en œuvre de manière efficace les actions des différents organismes nationaux concernés par la gestion du risque lié au radon tel que l'ASN et favorisant de ce fait les initiatives locales ;
- Du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) du Limousin qui vise en action 17, la « réduction de l'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation et l'assurance d'une meilleure évaluation des risques » (action classée en priorité 1 pour le Limousin) ;
- De l'adoption, par la délibération du Conseil régional du Limousin du 18 janvier 2007, d'une politique régionale de santé publique.

La Région, le PNR de Millevaches, le GRSP, l'ASN et l'Université de Limoges s'inscrivent dans une démarche partenariale visant à réduire les expositions au radon dans l'habitat privé.

La présente convention d'application pluriannuelle (2007-2009), précise les modalités selon lesquelles la Région, le PNR de Millevaches, le GRSP, l'ASN et l'Université de Limoges, s'associent en vue de la mise en œuvre des actions du programme expérimental de réduction du risque radon dans l'habitat privé en Limousin.

2 Le champ d'intervention du programme expérimental de réduction du risque radon dans l'habitat privé

Le programme expérimental est décrit en annexe et fait partie intégrante de la présente convention. Il précise les interventions conjointes des différents partenaires, les modalités de mise en œuvre des 10 actions du programme, les budgets nécessaires et leur répartition entre la Région et les autres financeurs.

Il précise aussi les quatre objectifs qui ont été définis et qui sont les suivants :

- Etudier la faisabilité de la gestion du risque radon dans le cadre des transactions et réhabilitations immobilières ;
- Evaluer les besoins de remédiations et proposer des solutions techniques et financières ;
- Appréhender les réactions des acteurs locaux ;

- Contribuer à l'évaluation de l'exposition au risque lié au radon dans l'habitat privé ;

Ces quatre objectifs seront atteints à travers la réalisation des 10 actions suivantes :

- Action 1 - Information des acteurs locaux
- Action 2 - Identification et suivi des volontaires
- Action 3- Réalisation de l'enquête
- Action 4- Réalisation des mesures
- Action 5 - Etude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon"
- Action 6 - Information et assistance scientifique et technique de Pe@rL
- Action 7 - Information et assistance technique de la PFT BR
- Action 8 - Travaux de remédiation
- Action 9 - Enquêtes sociologiques
- Action 10 - Etude de l'acceptabilité de la contrainte "radon" dans l'habitat

2.1 Etudier la faisabilité de la gestion du risque radon dans le cadre des transactions et réhabilitations immobilières

Il s'agit d'étudier la faisabilité de la prise en compte du radon dans les diagnostics immobiliers réglementaires que le particulier doit réaliser pour évaluer l'état technique de son habitation (présence de plomb, d'amiante,...) lors de la vente de son bien. Compte tenu des différents facteurs limitants intervenant dans la mesure du radon (influence du climat, des saisons...), une étude bibliographique sera réalisée afin de mieux identifier la faisabilité technique des mesures du radon dans le cadre des transactions et réhabilitations immobilières si celles-ci devenaient obligatoires à l'avenir.

2.2 Evaluer les besoins de remédiations et proposer des solutions techniques et financières

Ce deuxième objectif vise à identifier des méthodes d'intervention et des mécanismes d'aide susceptibles de favoriser la réduction des niveaux de radon dans l'habitat existant. Les interventions menées dans l'habitat privé compléteront celles déjà menées dans les LOP depuis 1999.

2.3 Appréhender les réactions des acteurs locaux

Ce troisième objectif doit permettre de rendre compte des réactions de la population face aux risques liés au radon. Une sensibilisation des habitants à travers des réunions d'information, la publication d'articles dans la presse et la

distribution de brochures explicatives permettra à la population de mieux évaluer ces risques.

2.4 Contribuer à l'évaluation de l'exposition au risque lié au radon dans l'habitat privé

Ce dernier objectif vise à améliorer les connaissances et à mieux évaluer les niveaux d'exposition au radon dans les bâtiments à usage d'habitation.

3 Les engagements des partenaires signataires

Des partenaires financiers et techniques se sont engagés pour la mise en œuvre du programme. Ce sont les suivants :

- les organismes pilotes : le PNR de Millevaches et la Région ;
- les partenaires financiers : le GRSP, l'ASN et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) ;
- les partenaires techniques régionaux : l'Université de Limoges, Pe@rL, la PFT BR et LIMAIR ;
- les partenaires techniques nationaux : la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGHUC), l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) et le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Le cadre de leur intervention est décrit dans les paragraphes ci-après ; les modalités de mise en œuvre sont décrites, pour chaque partenaire, dans le programme d'étude joint au présent protocole.

3.1 la Région Limousin

Dans le cadre de la réalisation de l'action 17 du PRSE, la Région copilote le programme expérimental avec le PNR de Millevaches.

Elle assure, avec l'ASN, la maîtrise d'ouvrage de l'action 10 de ce programme « Etude de l'acceptabilité de la contrainte "radon" dans l'habitat ». Dans le cadre de cette action, la Région organisera, dans un premier temps, la mise en place d'un groupe de travail pluri-professionnel du secteur de l'immobilier. Ce groupe devra étudier différentes propositions visant la prise en compte du radon dans les transactions et réhabilitations immobilières. Dans un deuxième temps, elle s'appuiera sur les compétences du CRIDEAU (Centre de Recherche Interdisciplinaire en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement et de l'Urbanisme) pour établir une synthèse intégrant les apports pertinents issus de l'ensemble des actions du programme et en faire ressortir une prospective de nature juridique sur la prise en compte du radon dans l'habitat privé. La Région

accueillera aussi en septembre et octobre 2007, un stagiaire du CRIDEAU pour la réalisation d'une étude juridique amont.

La Région assure aussi le financement de différentes actions, tel que :

- les actions 3 et 4, pour le recrutement ponctuel d'un technicien au PNR de Millevaches. Ce technicien sera chargé de la réalisation d'enquêtes et de mesures relative à la connaissance du risque radon dans l'habitat privé en Limousin ;
- l'action 8, pour l'attribution d'aides à la réalisation des travaux de remédiation entrepris par les volontaires du programme. Il est prévu avec la contribution des autres financeurs, PNR de Millevaches et ANAH, de proposer pour chaque dossier une subvention globale à hauteur de 50% de la valeur des travaux, plafonné à 10 000 € ;
- l'action 10, pour le financement du groupe de travail des professionnels de l'immobilier et la réalisation de la prospective juridique.

3.2 le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Le PNR de Millevaches copilote, avec la Région, le « Programme expérimental pour la réduction du risque radon dans l'habitat privé en Limousin ».

Le territoire du PNR de Millevaches se trouve, d'une part, dans une situation géographique avantageuse pour le déroulement de ce programme puisque qu'il est réparti sur les trois départements composant la région Limousin.

D'autre part, il dispose, jusqu'en 2010, d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale (OPAH Millevaches), cofinancée par l'ANAH, les Départements et la Région, visant parmi ses priorités la production d'un habitat sain et durable.

Ainsi, cette situation géographique, l'équipe de chargé de mission « habitat » en activité et les deux dispositifs d'aide présents (OPAH et ANAH) sont autant de points forts pour faire du PNR de Millevaches, un territoire bien adapté à la réalisation du programme expérimental.

Le PNR de Millevaches sera de ce fait largement présent dans les différentes actions qui seront menées dans le cadre de ce programme.

Il assurera d'une part le rôle de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre des actions suivantes :

- Action 1 - Information des acteurs locaux (habitants, élus, médecins, artisans) ;
- Action 2 - Identification et suivi des volontaires (300 à 500 volontaires) ;
- Action 3- Réalisation de l'enquête (sur la caractérisation de l'habitat) ;
- Action 4- Réalisation des mesures (estimation de l'exposition moyenne annuelle exprimée en Becquerel par mètre cube) ;

Le PNR de Millevaches interviendra, d'autre part en soutien, à travers son rôle d'animateur, pour la plupart des autres actions du programme:

- Action 6 - Information et assistance scientifique et technique de Pe@rL;
- Action 7 - Information et assistance technique de la PFT BR ;
- Action 8 - Travaux de remédiation ;
- Action 9 - Enquêtes sociologiques ;
- Action 10 - Etude de l'acceptabilité de la contrainte "radon" dans l'habitat.

Il participera aussi au financement :

- des actions 3 et 4, pour le recrutement ponctuel d'un technicien au PNR de Millevalches avec l'aide de la Région ;
- de l'action 8, pour l'attribution d'aides à la réalisation des travaux de remédiation entrepris par les volontaires du programme. Il interviendra à hauteur de 5% sur l'ensemble de la subvention attribuée à chaque dossier de remédiation, quel que soit le statut du propriétaire (occupant ou bailleur).

3.3 l'Etat

Compte tenu des objectifs du programme expérimental et des actions associées, quatre services de l'Etat sont concernés :

- la DRASS pour les actions se référant à la gestion des risques sanitaires et à l'initiative de la rédaction du PRSE ;
- le Rectorat pour les actions concernant la formation des professionnels ou futurs professionnels du bâtiment ;
- la DRRT (Direction Régionale de la Recherche et de la Technologie) pour les actions relatives au domaine de la recherche scientifique sur les risques liés au radon ;
- la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) pour les actions se rapportant à l'aménagement durable du territoire telles que l'intégration de la mesure du radon dans le dossier diagnostic technique immobilier de l'habitat.

Cependant, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), représenté dans le groupe de travail par la DRASS sera plus largement impliqué dans le programme. En effet, le GRSP assurera la maîtrise d'ouvrage et financement des actions suivantes :

- l'action 5 relative à l'étude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon" à travers le financement d'une base donnée et l'analyse et l'exploitation des résultats de mesure ;
- et l'action 9 relative aux enquêtes sociologiques menées auprès des acteurs locaux (population, élus, médecins).

3.4 l'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN)

Sur la base du plan d'actions interministériel qu'elle a élaboré en 2005, l'ASN s'est associée au programme expérimental, en tant qu'acteur national.

Elle assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement globalement ou en partie de plusieurs actions :

- l'action 4 relative à la réalisation des mesures par l'achat de dosimètres ;
- l'action 5 relative à l'étude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon" ;
- les actions 6 et 7 concernant l'information et l'assistance scientifique et technique de Pe@rL et de la PFT BR ;
- l'action 10 relative à l'étude de l'acceptabilité de la contrainte "radon" dans l'habitat à travers le financement de l'étude juridique dite « amont », concernant l'effectivité du droit radon en Europe et en France. Cette étude sera menée par le CRIDEAU.

3.5 l'Université de Limoges

L'Université de Limoges a été sollicitée comme partenaire du programme expérimental en raison de ses nombreuses compétences dans divers domaines. Aussi, l'université a reçu la maîtrise d'œuvre de trois actions phares du programme :

- l'action 5 - Etude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon" : cette action est réalisée par l'équipe scientifique de l'université (XLIM\C2S2*) en partenariat avec l'entreprise Pe@rL;
- l'action 9 - Enquêtes sociologiques : cette action est menée par l'équipe sociologique (le GRESCO*);
- l'action 10 - Etude de l'acceptabilité de la contrainte "radon" dans l'habitat : cette dernière action est réalisée par l'équipe juridique (le CRIDEAU).

*C2S2 : Composants, Circuits, Signaux et Systèmes

*GRESCO : Groupe de Recherche et d'Etudes Sociologiques du Centre-Ouest

4 Le rôle des autres partenaires techniques et financiers

4.1 Les partenaires régionaux

Les partenaires techniques régionaux sont :

- le Pôle d'expertise et d'analyse radioactives Limousin (Pe@rL), spécialisé dans la détection et la caractérisation des rayonnements nucléaires ainsi que dans la recherche et le développement de nouveaux appareils de mesure. Pe@rL a en charge la maîtrise d'œuvre des actions 5 et 6 du programme soit l'étude scientifique sur le radon et une mission d'information et d'assistance sur les différentes actions ;
- la Plate-Forme Technologique Bâtiment et Réhabilitation (PFT BR), missionnée pour le transfert de technologie entre les acteurs du secteur du bâtiment. Elle a un rôle d'information et d'assistance technique pour différents actions du programme ;
- L'association LIMAIR, agréée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour la surveillance de la qualité de l'air en Limousin. Elle développe la base donnée et le logiciel NODAR prévue par l'action 5 relative à l'étude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon".

4.2 Les partenaires nationaux

Les partenaires techniques nationaux sont :

- la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC) apportera une contribution financière à l'action 7 relative à l'information et l'assistance technique de la PFT BR ;
- l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) sera le partenaire national de Pe@rL pour la réalisation de l'action 5 relative à l'étude scientifique et technique de la faisabilité des mesures "radon" ;

- le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB), apportera quant à lui son soutien technique à la PFT BR ;
- l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), financera avec la Région et le PNR Millevaches les travaux de remédiation destinés à réduire la concentration en radon dans l'habitat (Action 8). Les aides de l'ANAH seront apportées dans les conditions d'éligibilité déjà définies par son règlement (taux, plafonds de dépenses subventionnables), notamment pour les bailleurs et les propriétaires occupants en dessous des plafonds de ressources. Pour les propriétaires, situés au dessus de ces plafonds, l'ANAH n'envisage pas de dispositif complémentaire spécifique, mais un examen au cas par cas sera possible.

L'ensemble de ces acteurs, l'ASN, l'IRSN, le CSTB et la DGUHC, constitue le groupe de travail dit « national ».

5 Résultats attendus

5.1 Des résultats régionaux

A court terme, il est attendu suite aux actions d'information menées dans le cadre du programme, l'identification de 300 à 500 volontaires environ. Les enquêtes et les mesures réalisées chez ces habitants permettront de mieux évaluer l'exposition au risque lié au radon dans l'habitat privé en Limousin. Les enquêtes sociologiques menées en parallèle permettront quant à elles, une meilleure appréhension des réactions des acteurs locaux.

Par la suite, Pour les habitations présentant des niveaux de radon supérieur à 400 Bq/m³, des actions et/ou des travaux de remédiation seront proposés sur la base d'un diagnostic du bâtiment. Ainsi, les travaux de remédiation entrepris dans le cadre de ce programme permettront à moyen terme de garantir aux habitants du PNR de Millevaches dans un premier temps un habitat plus sain.

A terme, les résultats des études menées durant ce programme doivent permettre de proposer aux habitants du Limousin qui le souhaitent des solutions techniques et financières adaptées aux problèmes sanitaires liés au radon.

5.2 Des résultats nationaux

Ce programme permettra d'étudier la faisabilité technique, juridique et sociale de différentes solutions envisageables pour la gestion du risque radon dans l'habitat privé et notamment dans le cadre des transactions et réhabilitations immobilières. Il permettra de tester, en situation réelle, les différents dispositifs, et ainsi positionnera le Limousin en tant que région - experte, de référence, sur ces questions.

5.3 Publicité et diffusion des résultats des opérations financées

Tout document d'information relatif à la réalisation d'une opération financée, toute manifestation publique, tout document technique relatif à la présentation

de ces résultats devront mentionner que les aides dont ils ont bénéficié, ont été obtenue en application de la convention cadre entre la Région, le PNR de Millevaches, l'Etat, l'ASN et l'Université de Limoges.

6 Durée du programme et plan de financement des actions

6.1 Durée du programme

Ce programme expérimental se déroule de 2007 à 2009. Il prévoit une campagne d'expérimentation, soit une campagne de mesure suivie de la mise en œuvre de travaux de remédiation.

6.2 Plan de financement des actions

Phasage	ASN	GRSP	Région	PFT BR	PNR	ANAH	Particulier	Total
2007 - 2008	81 000 €	30 000 €	24 000 €	2 500 €	6 000 €	0 €	0 €	116 600 €
2008 - 2009	48 000 €	30 000 €	135 000 €	2 500 €	15 000 €	30 000 €	150 000 €	419 100 €
Total	129 000 €	60 000 €	159 000 €	5 000 €	21 000 €	30 000 €	150 000 €	535 700 €

Le coût total du programme est estimé à 535 700 € dont :

- 235 700 € pour les actions d'études et d'animation ;
- 300 300 € de travaux de remédiation.

7 Dispositif de pilotage, de suivi et d'animation

7.1 Dispositif de pilotage

Le groupe de pilotage chargé de l'élaboration du « Programme expérimental pour la réduction du risque lié au radon dans l'habitat privé en Limousin » est constitué du groupe de travail régional et du groupe de travail national.

7.2 Suivi et animation du programme

Au cours du programme, les animateurs du PNR de Millevaches seront en charge de planifier et répertorier les différentes actions qui seront menées chez les habitants. Ils serviront aussi de relais pour mettre en relation les habitants avec les autres acteurs de l'expérimentation : PFT BR, Pe@rL, Région, artisans... Enfin, ils se chargeront de constituer le dossier financier nécessaire à l'accompagnement des travaux de remédiation.

Les partenaires du programme se tiendront informés réciproquement et périodiquement de l'état d'avancement des actions et de leurs financements.




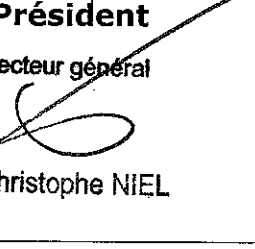
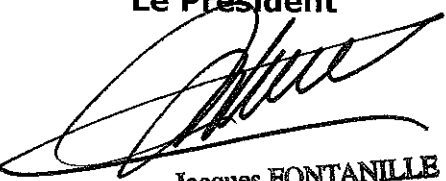
Des évaluations à mi-parcours et finale des actions identifiées du programme seront réalisées à travers les réunions des groupes de travail régionaux et nationaux (circulaire du 3 novembre 2004 relative aux conditions d'élaboration du PRSE et aux évaluations).

8 Validité

Cette convention demeurera en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Fait en cinq exemplaires originaux

A....., le 28 JAN. 2008

<p>Pour la REGION LIMOUSIN, Le Président du Conseil Régional</p> 	<p>Pour le PNR DE MILLEVACHES Le Président du Comité Syndical</p> 
<p>Pour l'ÉTAT Le Préfet de la Région Limousin et de la Haute-Vienne</p>  <p>Evelyne RATTE</p>	<p>Pour l'AUTORITE DE SURETE NUCEAIRE Le Président Le directeur général</p>  <p>Jean-Christophe NIEL</p>
<p>Pour l'UNIVERSITE DE LIMOGES Le Président</p>  <p>Jacques FONTANILLE</p>	